Cm
FRC
6518

SECOND ARRÊTÉ DU PARLEMENT,

Du treize JUILLET *1787.*

SIRE,

LE zele du bien public, un dévouement ſans bornes aux vrais intérêts de VOTRE MAJESTÉ, la confiance & le reſpect ont dicté les premieres Supplications de votre Parlement au ſujet de votre Déclaration ſur le Timbre : les mêmes ſentimens le ramenent aux pieds du Trône.

Lorſqu'il a pris la liberté de demander à VOTRE MAJESTÉ les Etats néceſſaires pour éclairer ſa Délibération, il ne penſoit

qu'à remplir ſon devoir, ſans s'écarter de l'ordre de ſes fonctions, dont il n'a jamais ſenti plus fortement le poids.

Il doit à VOTRE MAJESTÉ de concourir au maintien de la tranquillité publique & de la conſidération extérieure de ſon Royaume ; Il lui doit encore de mériter la confiance des Peuples, pour que VOTRE MAJESTÉ en recueille les heureux fruits.

Organe de VOTRE MAJESTÉ auprès de ſes Sujets, votre Parlement, SIRE, eſt garant auprès d'Elle de leur fidélité & de leur obéiſſance.

Mais comment rempliroit-il ce double miniſtere, ſi les Peuples pouvoient douter de la confiance de VOTRE MAJESTÉ dans ſon Parlement, ou des lumieres & de la liberté de votre Parlement dans les Délibérations ?

Les Notables ont obtenu les éclairciſſemens que demandoit leur zele ; VOTRE MAJESTÉ ne les refuſera pas à la Cour des Pairs, obligée de donner ſon ſuffrage, où les Notables ne propoſoient qu'un ſimple avis.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Votre Parlement ne ſe permettra jamais d'élever des doutes ſur l'accompliſſement des réſolutions de VOTRE MAJESTÉ.

Les états ſeront publiés à la fin de cette année ; les bonifications, les retranchemens & les économies ſeront réaliſés : cette idée ſeule ſoutient l'eſpérance & le crédit, mais elle n'empêcheroit pas que la vérification d'un Impôt, dont la néceſſité n'eſt point démontrée, la durée incertaine & la quotité inconnue, ne parût anticipée & ne produisît un effet contraire aux intentions de VOTRE MAJESTÉ.

Le premier caractere de tout Impôt eſt la néceſſité : votre Parlement ne penſe pas jetter un regard imprudent ſur les ſecrets de votre adminiſtration, mais il ſe croit permis de demander à VOTRE MAJESTÉ la certitude légale d'un déficit peut-être exagéré ; certitude qui ſeule pourroit juſtifier, aux yeux des Peuples, l'enregiſtrement d'aucun Impôt.

Daignez, SIRE, votre Parlement vous en ſupplie par la fidélité qu'il vous a jurée, daignez l'honorer de votre confiance,

876

il n'en abusera jamais ; elle est nécessaire au bien de votre service, elle assurera celle de vos Peuples : le langage de la confiance fut toujours, pour nos Rois, le moyen le plus sûr d'être aimés & obéis.